

Arrêté n° 3262 MED du 19 mars 2019 portant nomination de M. Charly Audouin en qualité de chef de la subdivision des îles Australes de la direction de l'agriculture (régularisation)

Paru in extenso au journal officiel n°25 N du 26/03/2019 à la page 5255 dans la partie Ministère de l'économie verte et du domaine

Version en vigueur au 26/03/2019

Le ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 655 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche ;
Vu l'arrêté n° 168 CM du 17 février 2017 modifié portant création et organisation de la direction de l'agriculture ;
Vu l'arrêté n° 679 CM du 24 mai 2017 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de directeur de la direction de l'agriculture ;
Vu l'arrêté n° 5384 MED du 7 juin 2018 modifié portant délégation de signature du ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche, à M. Philippe Couraud, directeur de l'agriculture ;
Vu l'arrêté n° 5815 MEF/PEL du 5 septembre 2011 modifié portant avancement d'échelon au titre de l'année 2011 de M. Charly Audouin, agent technique en chef de la fonction publique de la Polynésie française, en fonction au service du développement rural (3e secteur agricole, Tubuai) ;
Vu la lettre n° 1174 MED/DAG du 13 mars 2019,

Arrête :

Article 1er

M. Charly Audouin, agent technique en chef, 3e échelon, est nommé en qualité de chef de la subdivision des îles Australes de la direction de l'agriculture à compter du 1er juin 2017.

Art. 2

L'arrêté n° 5620 MAA du 2 août 2013 portant nomination de M. Charly Audouin en qualité de chef par intérim du 3e secteur agricole (îles Australes) du service du développement rural est abrogé.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 mars 2019.

Le ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche,
Tearii ALPHA